



Ville de VAUCRESSON

Note de présentation synthétique du budget primitif 2022

Conseil municipal du 16 décembre 2021

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif.

Sommaire

I. Les grandes lignes du budget primitif 2022 pour la Ville de Vaucresson.....	3
II. Rappel des dotations et péréquations.....	3
IV. Détail des sections de fonctionnement et d'investissement.....	4
A) Le budget de fonctionnement	
1) Les recettes de fonctionnement	
2) Les dépenses de fonctionnement	
3) Le résultat de fonctionnement	
B) Le budget d'investissement	
1) Les recettes d'investissement	
2) Les dépenses d'investissement	
3) Le résultat d'investissement	
C) Le résultat comptable	
V. Trésorerie et endettement de la Commune.....	10
VI. Principaux ratios.....	10

I. Les grandes lignes du budget primitif 2022 pour la Ville de Vaucresson

Le budget 2022 est marqué par la poursuite d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement courantes et la volonté d'investir dans les services municipaux faisant l'objet d'une demande croissante ou d'une modernisation nécessaire.

En ce qui concerne les recettes, la municipalité propose d'augmenter le taux de taxe foncière pour préserver un résultat de fonctionnement en ligne avec le besoin de financement des investissements courants.

En parallèle, les Vaucressonnais continueront à bénéficier de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, compensée par l'Etat au niveau du budget municipal.

Le résultat comptable de fonctionnement du budget primitif 2022 s'établit à 790 k€. Pour mémoire, il s'élevait à 669 k€ au BP 2021.

Le résultat réel de fonctionnement (avant amortissements et opérations d'ordre) s'élève à 1 211 k€ contre 1 105 k€ au BP 2021.

Le programme d'investissement est ambitieux avec en particulier le démarrage des travaux de la médiathèque, le réaménagement du complexe Yves du Manoir et l'accélération du programme de logements sociaux. Le total des investissements programmés s'élève à 7 343 k€.

Il est financé grâce aux résultats de fonctionnement de l'année et aux subventions de l'Etat, de la Région et du Département, sans recours à l'emprunt. Il nécessite en complément une reprise de résultats antérieurs pour un montant de 1 805 k€ (inscrit en emprunt d'équilibre dans le budget).

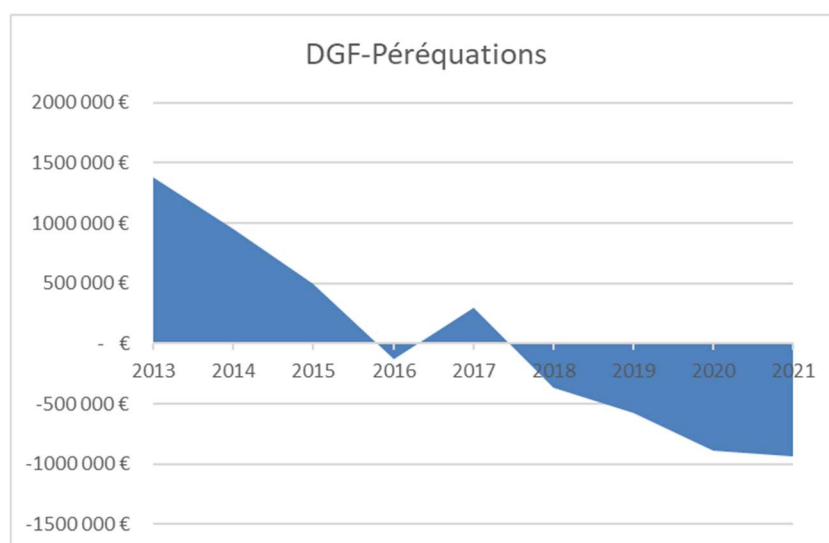
II. Rappel des dotations et péréquations

L'importance des prélèvements subis par la Ville sur ses ressources propres au titre des mécanismes de dotations et péréquations, justifie un rappel spécifique.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) de la Ville baisse en moyenne de 50 k€ par an depuis 4 ans. La DGF 2022 est inscrite au budget en baisse de 59 k€ pour s'établir à 492 k€.

Les charges de péréquations se sont stabilisées en 2021. Le montant cumulé notifié du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) et du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - part communale - (FPIC) s'est élevé à 1 486 k€.

Le tableau ci-dessous illustre l'effet de ciseau subi par la Ville au titre de ces deux postes.



On rappellera que la variation 2013-2021 de la DGF et des péréquations correspond à un prélèvement sur les ressources de la Ville d'un montant de 2 319 k€ sur la période.

III. Détail des sections de fonctionnement et d'investissement

A) Le budget de fonctionnement

Fonctionnement (en €)	BP 2020	CA 2020	BP 2021	BP 2022	BP 22/BP 21
Recettes réelles de fonctionnement	13 929 620	14 220 391	14 173 383	14 666 440	3,48%
Dépenses réelles de fonctionnement	12 885 884	12 212 700	13 067 663	13 455 219	2,97%
Résultat réel de fonctionnement	1 043 736	2 007 690	1 105 720	1 211 221	

1) Les recettes de fonctionnement

Fonctionnement (en €)	BP 2020	CA 2020	BP 2021	BP 2022	BP 22/BP 21
013 Atténuation de charges	50 000	56 391	50 000	50 000	0,00%
70 Produits et services du domaine	1 702 073	1 348 394	1 765 190	1 761 845	-0,19%
73 Impôts et taxes	9 942 447	10 465 410	10 382 599	10 972 643	5,68%
74 Dotations et participations	1 477 623	1 537 392	1 212 168	1 132 618	-6,56%
75 Autres produits de gestion courante	757 477	731 282	763 422	749 331	-1,85%
76 Produits financiers		-	4	3	-16,67%
77 Produits exceptionnels		81 521	-	-	-
Sous-total recettes réelles de fonct.	13 929 620	14 220 391	14 173 383	14 666 440	3,48%
Opérations d'ordre		76 239	13 077	29 251	-

Les recettes de fonctionnement progressent de 493 k€ (+3,48%), intégrant en particulier une hausse du taux de la taxe foncière représentant un montant de 308 k€ sur l'année. La progression des recettes courantes, avant hausse de la fiscalité locale, s'établit à 1,3%.

Le chapitre 013 (atténuation de charges) comprend les remboursements sur rémunérations et charges du personnel.

Les produits et services du domaine (chapitre 70) sont stables. Les remboursements des mises à disposition de personnel pour les compétences dévolues à Pold sont en augmentation de 55 k€. Les recettes de stationnement sont attendues en progression de 25 k€. En parallèle, les participations familiales sont en baisse de 120 k€, en particulier compte tenu d'un réajustement des recettes de restauration surestimées au budget 2021 pour 95 k€.

Les impôts et taxes (chapitre 73) progressent de 5,68%. Cette augmentation représente un montant de 590 k€ et s'explique comme suit :

- Une augmentation de taxe foncière pour 308 k€.

La municipalité a en effet décidé d'augmenter la taxe foncière de 6,28% en 2022 en portant le taux de cette taxe de 19,90% en 2021 à 21,15% en 2022.

Cette augmentation vise à financer le développement des services municipaux de demain (numérique, sûreté urbaine, jeunesse, médiathèque) tout en préservant un résultat de fonctionnement en ligne avec le besoin de financement des investissements courants.

On notera qu'une augmentation interviendra en 2023 dans les mêmes proportions, portant ce taux à 22,40%.

- Une hypothèse prudente de revalorisation par l'Etat de 1% des valeurs locatives représentant un montant de 80 k€.
- Le solde provient d'une évaluation un peu supérieure aux prévisions du coefficient correcteur versé en compensation de la suppression de la taxe d'habitation.
- Les droits de mutation sont retenus pour un montant de 1 100 k€ (1 050 k€ au budget 2021).

Les dotations et participations (chapitre 74) sont en recul de 6,56%, en raison principalement de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) estimée à 492 k€.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont en diminution de 1,85% en raison d'une baisse de recettes sur les logements communaux (Haras Lupin) et les crèches (places entreprises).

2) Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement (en €)	BP 2020	CA 2020	BP 2021	BP 2022	BP 22/BP 21
011 Charges à caractère général	3 478 382	2 879 809	3 435 613	3 657 158	6,45%
012 Charges de personnel	5 263 897	5 185 643	5 427 440	5 720 363	5,40%
014 Atténuation de produits	1 400 000	1 502 243	1 600 000	1 550 000	-3,13%
65 Autres charges de gestion courante	2 525 220	2 424 589	2 441 680	2 362 456	-3,24%
66 Charges financières	184 155	174 164	156 000	158 912	1,87%
67 Charges exceptionnelles	34 230	46 253	6 930	6 330	-8,66%
Sous-total dépenses réelles de fonct.	12 885 884	12 212 700	13 067 663	13 455 219	2,97%
042 Opérations d'ordre	450 000	709 162	450 000	450 000	0,00%

Les dépenses de fonctionnement progressent de 388 k€ (+2,97%). Hors effet de périmètre (modification du versement de certaines subventions) la progression ressort à 468 k€ (+3,5%).

Cette augmentation se répartit entre une hausse des dépenses courantes à hauteur de 206 k€ (+1,6%), des dépenses exceptionnelles à hauteur de 68 k€ et le développement de services et prestations

complémentaires (numérique, sûreté urbaine, jeunesse et culture), conformément aux orientations budgétaires présentées, pour un montant de 194 k€.

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les achats-prestations de service, les fluides, les fournitures, mais également les contrats, les locations mobilières et immobilières, charges de copropriété, les dépenses d'entretien-réparations et maintenance, les dépenses d'honoraires et impôts et taxes.

Ce chapitre de dépenses est en augmentation de 222 k€ (+6,45%). Hors éléments exceptionnels et développement des services et prestations complémentaires présentés dans le cadre des orientations budgétaires, il progresse de 69 k€ (+2,01%).

La hausse des dépenses courantes porte principalement sur les postes suivants : entretien des espaces verts, maintenance des bâtiments, charges de copropriété pour les logements sociaux taxe sur les parkings. En ce qui concerne ce dernier poste, on rappellera que cette taxe, instaurée en 2015, représente en 2022 un prélèvement de 68 k€ sur les ressources de la commune.

En parallèle la ville a engagé un travail de rationalisation sur le marché d'éclairage en baisse de 25 k€ à prix constants (accélération du passage en leds), et le marché de nettoyage renégocié en 2021 (-45 k€).

Ce chapitre intègre également des éléments ayant un caractère exceptionnel : réalisation de diagnostics amiante (14 k€) et hausse prévisionnelle des fluides (+30% sur le gaz et l'électricité) compte tenu du contexte énergétique (54 k€).

Enfin, un effort spécifique a été engagé par la Ville, conformément aux orientations budgétaires, dans certains domaines nécessitant la mise en œuvre de crédits supplémentaires, pour un montant additionnel de 113 k€ dans les domaines suivants :

- Le numérique (64 k€) : intégration d'une prestation externe DSI, connexion internet des écoles, nouveau logiciel périscolaire,
- La jeunesse (49 k€), avec l'extension du dispositif de médiation initié en 2021.

Les charges de personnel (chapitre 012) progressent de 5.40% (293 k€). La progression de la dépense nette de la Ville après prise en compte des postes portés par Pold est ramenée à 4,61% (240 k€).

A périmètre constant (évolution de la carrière des agents, Glissement Vieillesse Technicité (GVT), avancements de grade/d'échelon et harmonisation des régimes indemnitaires), la progression est de 2,15% (117 k€). Elle intègre un surcoût de 27 k€ au titre de l'assurance statutaire au regard de l'évolution de la sinistralité.

Compte tenu d'un départ non remplacé, le solde des départs/remplacements s'élève à – 39 k€.

Dans le cadre du renforcement des services municipaux, plusieurs créations de poste sont envisagées (culture, sûreté urbaine, périscolaire et aménagement et attractivité), soit une progression additionnelle de 2,67% (217 k€). On rappellera que le dernier poste cité sera pris en charge à 80% par Pold (60 k€).

En complément, des éléments exceptionnels (recensement, élections) contribuent à la progression pour 0,61% (+ 35 k€). Ils sont couverts pour partie par une subvention de l'Etat.

Le chapitre 014 (atténuation de produits) concerne les fonds de péréquation : le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) pour un montant de 550 k€ et le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour un montant de 1 000 k€. Ce chapitre est en baisse de 3,13% par rapport au BP 2021, la provision 2022 ayant été réajustée par rapport aux notifications effectives 2021 (1 485 k€).

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) regroupent les contributions obligatoires, les subventions au centre communal d'action sociale (CCAS) et aux associations, les indemnités et cotisations des élus, les contributions aux syndicats de regroupement.

Ce chapitre est en baisse de 3,24% en raison du nouveau périmètre des subventions aux associations (certaines subventions seront prises en charge sur le budget du CCAS, et les subventions élite sont à nouveau versées directement par le Département) et de la suppression de la contribution au SIVU Yves du Manoir (40 k€). On notera que les dépenses du site Yves du Manoir, reclassées en charges à caractère général, ont été ramenées à un montant proche de la contribution de la Ville au SIVU.

Les charges financières (chapitre 66) concernent principalement les charges d'intérêts des emprunts pour 159 k€. Ce poste est en légère progression compte tenu de la compensation entre la baisse des intérêts (- 8 k€) de l'emprunt de la Société Générale et les nouveaux intérêts (+11 k€) de l'emprunt en cours de négociation auprès de la Banque des Territoires destiné à financer le logement social.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont stables à 6 k€.

Les opérations d'ordre (chapitre 042) intègrent les dotations aux amortissements (450 k€).

3) Le résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement s'établit à 1 211 k€, en progression par rapport au budget 2021 (1 105 k€). On notera que ce résultat intègre entre autres la dernière année de rattrapage des régimes indemnitaires (40 k€), et des dépenses non reconductibles (recensement et élections).

B) Le budget d'investissement

Investissement (en €)	BP 2020	CA 2020	BP 2021	BP 2022
Recettes réelles d'investissement	1 767 206	2 096 095	3 694 133	4 297 549
Dépenses réelles d'investissement	3 894 335	2 642 809	5 690 909	7 313 811
Résultat d'investissement	- 2 127 129	- 546 714	- 1 996 777	- 3 016 263

1) Les recettes d'investissement

Investissement (en €)	BP 2020	CA 2020	BP 2021	BP 2022
10 Dotations	480 000	523 004	394 827	403 140
13 Subventions d'investissement	1 185 706	1 564 315	3 190 768	2 271 659
16 Emprunt - Dépôts et cautionnements	1 000	1 420	1 000	901 000
21 Immobilisations corporelles	-	1 353	-	-
23 Immobilisations en cours	-	6 003	-	-
275 Autres immobilisations financières	-	-	7 538	-
024 Produits des cessions d'immobilisations	100 500	-	100 000	721 750
Sous-total recettes réelles d'investissement	1 767 206	2 096 095	3 694 133	4 297 549
040 Opérations d'ordre	450 000	842 870	450 000	450 000

Les dotations sont stables. Ce chapitre comprend le FCTVA et la taxe d'aménagement.

Les subventions d'investissement inscrites au budget 2022 représentent 31,06% des investissements de l'année. On rappellera les principaux partenaires financiers de la Ville intervenant en 2022 : CAF, Préfecture (DSIL), Région, Etat (DRAC), Département, Métropole du Grand Paris (FIM), ADEME ...
Les principales subventions concernent les grandes opérations suivantes :

- Médiathèque : 1 820 k€,
- Réaménagement complexe Yves du Manoir : 225 k€,
- Vidéoprotection : 190 k€.

Le chapitre des **emprunts-dépôts et cautionnement** intègre la deuxième tranche de l'emprunt de la Banque des Territoires pour un montant de 900 k€.

Les cessions immobilières aux bailleurs sociaux sont inscrites pour un montant de 722 k€.

2) Les dépenses d'investissement

Les investissements sont en progression par rapport à la moyenne des années précédentes qui s'établit à 3 600 k€. On notera que les travaux médiathèque s'élèvent à 3 331 k€ sur l'année et expliquent le niveau exceptionnel des investissements 2022. Ils avaient été inscrits au budget 2021 mais ont été reportés d'une année.

Investissement (en €)	BP 2020	CA 2020	BP 2021	BP 2022
Grandes opérations	1 989 900	1 274 344	3 468 852	3 791 112
Investissements courants	1 223 325	620 354	1 630 457	1 672 184
Acquisitions immobilières, surcharges foncières	386 100	106 100	406 100	956 700
Remboursement capital des emprunts	295 010	642 012	185 500	893 815
Sous-total dépenses réelles d'investissement	3 894 335	2 642 809	5 690 909	7 313 811
Opérations d'ordre	-	209 946	13 077	29 251

Les grandes opérations budgétées pour 2022 s'élèvent à 3 791 k€, dont :

- Hôtel de Ville : 30 k€ (études),
- Médiathèque : 3 331 k€ (poursuite des études et début des travaux),
- Réaménagement complexe Yves du Manoir : 365 k€,
- Travaux de voirie Rond-Point du Souvenir Français : 35 k€ (études),
- Préparation du projet espace de glisse Haras Lupin : 30 k€ (études),

Les investissements courants portent principalement sur des travaux de maintenance ou amélioration des bâtiments municipaux et des espaces publics. Ils sont un peu supérieurs à la moyenne des années précédentes, en particulier compte tenu du projet vidéoprotection.

Bâtiments (441 k€ au BP 2022 contre 309 k€ au BP 2021) :

- Désamiantage crèche municipale,
- Réaménagement intérieur Centre Culturel,
- Travaux du restaurant le Bogart
- Alarmes intrusions.

Voirie et éclairage (362 k€ au BP 2022 contre 648 k€ au BP 2021) :

- Réfection de voirie (avenue des Grandes Fermes, allée des Lauriers et square du Hameau)
- Zone de stockage de sel avenue La Celle Saint Cloud,
- Déplacement aire de jeux Croix Blanche.

Vidéoprotection (427 k€ au BP 2022) :

Une mise aux normes et extension de la vidéoprotection est prévue pour un budget de 427 k€. La Ville prévoit en effet de remplacer les caméras existantes dont la technologie est dépassée et d'étendre le dispositif par le déploiement de nouvelles caméras, pour atteindre 40 caméras dans l'espace public. Le plan de déploiement sera établi à partir du diagnostic de sécurité et en concertation avec le commissariat de Saint Cloud. Pour rendre la vidéoprotection plus efficace, les images des caméras seront reliées à un CSU (centre de supervision urbaine).

Les acquisitions immobilières et surcharges foncières correspondent aux dépenses au titre de la politique de logement social de la Ville. Celles-ci s'accroissent significativement en 2022 dans le cadre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique pour répondre au mieux aux objectifs préfectoraux relatifs aux lois SRU et ELAN. 956 k€ d'acquisitions immobilières et de surcharges foncières sont inscrites au BP 2022. Ces acquisitions, qui ont vocation à être cédées à un bailleur social à un horizon de 2 à 3 ans, seront financées par la trésorerie de la Ville et par un financement de la Banque des Territoires (tranche complémentaire de l'emprunt relais en cours de souscription).

Le remboursement du capital des emprunts concerne l'emprunt souscrit auprès de la Société Générale (193 k€) et le remboursement du capital de la tranche 2021 de l'emprunt de la Banque des Territoires (700 k€) au fur et à mesure des cessions aux bailleurs.

3) Résultat d'investissement

Le besoin en financement net des investissements s'élève donc à - 3 016 k€ pour l'année 2022. Ce chiffre est supérieur à la moyenne des budgets 2019 à 2021 (- 1 254 k€), compte tenu principalement de l'intégration des travaux de la médiathèque pour un montant net de 1 510 k€.

C) Le résultat comptable

On rappellera que le résultat d'investissement de l'année s'élève à - 3 016 k€. Il est financé à hauteur de 1 211 k€ par le résultat de fonctionnement. Le solde s'élève à - 1 805 k€ et correspond au résultat comptable de l'exercice.

Ce besoin de financement comprend le besoin de financement net de l'investissement relatif à la médiathèque (1 510 k€) et a vocation, conformément aux orientations budgétaires, à être financé par la réserve de trésorerie de la Ville. Il est inscrit comptablement en emprunt d'équilibre dans le budget primitif 2022.

Comme sur ces dernières années, cet emprunt sera annulé à l'occasion de l'affectation des résultats du compte administratif 2021.

IV. Trésorerie et endettement de la Ville de Vaucresson

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette sera de 3 970 k€ soit 442 € par habitant, à comparer à la moyenne nationale de la strate de 802€ par habitant et à la moyenne départementale de 1 382€ par habitant.

Cet encours correspond à :

- Un emprunt souscrit en 2009 auprès de la Société Générale dont l'encours sera de 3 270 k€ à fin 2021. Le montant des intérêts pour l'année 2022 s'élèvera à 147 k€ et l'annuité en capital sera d'un montant de 193 k€.
- Un emprunt en cours de négociation (souscription en décembre 2021) auprès de la Banque des Territoires, destiné à financer les acquisitions de chambres et d'appartements dans le cadre de la politique de logement social. En 2022, le montant des intérêts s'élèverait à 8 k€ et l'amortissement de 900 k€ (deux premières tranches de 2021 et 2022) serait rythmé par les reventes aux bailleurs sociaux des biens acquis.

En parallèle, la Ville disposait à fin 2020 d'un excédent de trésorerie, dont le montant s'élevait à 4 738 k€. Ce montant est placé, selon les dispositions réglementaires, sans intérêts à la Banque de France. En 2021, la Ville a encaissé un montant additionnel de 2 300 k€ dans le cadre de l'opération V0² (cession des terrains : 1 097 k€ et bail emphytéotique : 1 213 k€).

V. Principaux ratios

	Informations financières - ratios	Valeurs BP 2022	Moyennes nationales de la strate - Données 2020 Source Bercy Collectivités	Moyennes départementales - Données 2020 Source SFDL
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 498€	1 014€	1 728€
2	Produit des impositions directes/population	969€	507€	835€
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 632€	1 159€	2 111€
4	Dépenses d'équipement brut/population	582€	309€	496€
5	Encours de la dette/population	442€	802€	1 382€
6	Dotation globale de fonctionnement/population	55€	153€	70€
7	Dépenses de personnel/ Dépenses réelles de fonctionnement	42,51%	57,98%	51,79%